



CAMEROUN : **Rapport Sur Les** **Droits Humains**

Janvier 2021

Ce rapport donne un aperçu des violations des droits humains qui ont été perpétrées en 2020 au Cameroun et présente les violations qui se sont produites en janvier 2021. Le rapport se concentre sur les violations survenues dans le cadre des grandes crises sécuritaires dans le pays, notamment la crise anglophone dans le Nord-Ouest et les régions du Sud-Ouest et le conflit Boko Haram.



Stand Up For Cameroon est une dynamique de partis politiques, d'organisations de la société civile et de citoyens camerounais qui vise à fédérer les acteurs autour d'une transition politique afin de reconstruire l'État et de construire une nation qui respecte les principes de justice, d'équité et de droits de l'homme.

Avec ce rapport basé sur le travail exceptionnel effectué par les organisations de la société civile au Cameroun et à l'étranger, nous avons l'intention de fournir un rapport global qui informe le peuple camerounais et sert d'outil de plaidoyer aux niveaux national et international pour mettre fin aux violations des droits humains au Cameroun.

Douala, janvier 2021

Contact : standforcameroon@gmail.com (+237) 651 / 786 / 311

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES 2

Introduction 4

Méthodologie..... 4

Contexte 5

Situations de violence au Cameroun..... 5

Le Contexte politique des droits humains au Cameroun..... 7

Cadre juridique des droits humains 8

RECAPITULATIF DE 2020..... 10

La Violence 10

Violation des droits civils et politiques 11

Arrestations illégales et arbitraires..... 11

Les disparitions forcées 14

Des Villages Incendiés..... 16

Les Attaques d'écoles..... 16

Exécutions Extrajudiciaires 17

Exécutions sommaires par les forces séparatistes Ambazoniennes..... 18

Assassinats extrajudiciaires par les forces de sécurité 20

Kidnappings..... 21

Violence sexuelle et sexospécifique..... 22

Violence contre les avocats dans l'exercice de leur profession 23

Focus sur Boko Haram 26

SITUATION DES DROITS HUMAINS EN JANVIER 2021 28

Attaques meurtrières..... 31

Arrestations illégales et arbitraires..... 32

Attaques dans les écoles..... 34

Violence fondée sur le sexe..... 34

RESUME DES AXES ET ACTIONS PRIORITAIRES..... 35
Annexes 35

Introduction

Le présent rapport est rédigé conjointement par des organisations de la société civile et politiques camerounaises. Son objectif est de rendre compte le plus exhaustivement possible de la situation des droits de l'Homme au Cameroun en l'actualisant mensuellement.

Ce premier rapport de Janvier 2021 fournira des éléments historiques détaillés sur la politique et les droits humains au Cameroun, afin de servir de contexte à la situation actuelle. Ce rapport présentera également un bref résumé de la situation en 2020 afin d'établir décembre 2020 comme base de référence pour les rapports mensuels dès janvier 2021. Étant donné la multiplicité des sources d'information, les rapports mensuels sur les 3 à 6 prochains mois comporteront très probablement des ajustements à la situation 2020.

Compte tenu de la situation actuelle en matière de sécurité, ce rapport se concentre dans un premier temps sur les violations des droits de l'Homme directement liées aux conflits dans le pays. Ce ne sont pas les seules violations des droits de l'Homme dans le pays. Le rapport inclura progressivement le large éventail de violations des droits de l'Homme qui ont lieu quotidiennement dans d'autres régions du Cameroun.

4

Méthodologie

Ce rapport est établi sur la base de deux principales méthodes.

- Analyse documentaire des rapports issus de :
 - Les Organisations des droits de l'Homme déployées sur le terrain et compilant directement les rapports tels que CHRDA, Un Monde Avenir, REDHAC, Mandela Centre, Nouveaux Droits de l'Homme et autres.
 - Des ONG internationales travaillant avec des partenaires locaux pour recueillir des informations directement sur le terrain, comme International Crisis Group, Human Rights Watch, Amnesty International et autres.
 - Des sites internet qui enregistrent et publient quotidiennement les incidents tels que *Katika237.com* et *acleddata.com*
 - Rapports des avocats défenseurs des droits de l'Homme travaillant au Cameroun tels que les avocats de Stand Up For Cameroon et ceux du "Collectif Sylvain SOUOP".
- Les récits recueillis directement auprès des victimes :
 - Dans les cas directement suivis par Stand Up For Cameroon
 - Lors de visites de prisons dans tout le Cameroun

Le rapport est élaboré par:

- Des volontaires dont certains sont membres du Stand Up For Cameroon
- Des membres des organisations de défense des droits de l'Homme travaillant au Cameroun
- Avocats spécialisés en droits de l'Homme qui ont donné de leur temps

Ce rapport s'évertue à rester le plus proche possible des normes et du langage des reportages internationaux sur les droits de l'Homme, mais il est principalement destiné au public, aux médias et au gouvernement camerounais. Pour ces raisons, le langage sera simplifié de manière à ce que ce public comprenne clairement la situation qui prévaut dans le pays. L'indulgence des professionnels travaillant dans le domaine des droits de l'Homme est

humblement sollicitée lors de l'adaptation du présent rapport au langage et aux standards requis pour leurs travaux.

Contexte

Le Cameroun est un pays d'Afrique Centrale avec une population de 26 millions d'habitants, devenu indépendant en 1960 pour la partie Francophone et en 1961 pour la partie Anglophone. Depuis l'indépendance, le Cameroun a eu deux présidents. Paul Biya, l'actuel président, est au pouvoir depuis 1982. Le pays n'a jamais connu d'élections libres et régulières. Des militants de la société civile et des partis politiques ainsi que des journalistes travaillent dans un cadre très contraignant et sont régulièrement menacés. Le pays est classé comme « Non Libre » par Freedom House dans son rapport 2019 et obtient des scores lamentables dans l'indice Mo Ibrahim 2019, avec une détérioration significative dans le domaine de la "Participation, Droits, inclusion et Égalité, Genre". Au cours des cinq dernières années, la situation du Cameroun est devenue encore plus complexe alors que le pays est confronté à deux crises sécuritaires majeures et à de graves cas de banditisme et de piraterie. Actuellement, 9 des 10 régions du pays sont directement ou indirectement touchées par ces situations d'insécurité qui impliquent des groupes armés.

Situations de violence au Cameroun

Il existe quatre situations majeures de violence au Cameroun. Toutes mettent des civils en danger et entraînent des violations des droits de l'Homme à la fois par des groupes armés non étatiques et par les forces armées étatiques. Ce rapport soutient que les systèmes judiciaires tant militaires que civils ne satisfont pas aux exigences fondamentales d'une procédure régulière.

Les principales situations de violence au Cameroun sont:

Boko Haram	<p>Le groupe terroriste Boko Haram a commencé ses activités au Cameroun dès 2009. Ses premières attaques majeures ont été signalées en 2012 et l'État du Cameroun a officiellement déclaré la guerre contre le groupe en 2014. Les combats les plus intenses ont eu lieu entre 2014 et 2017. Cependant, Boko Haram continue d'attaquer au Cameroun plusieurs fois par semaine et commet de graves violations des droits de l'Homme contre des civils, notamment des meurtres, des enlèvements, des mutilations, des viols et des intimidations.</p> <p>Dans sa lutte contre Boko Haram, le gouvernement du Cameroun a commis de graves violations des droits de l'Homme contre la population qu'il est censé protéger. Les plus notables sont:</p> <ul style="list-style-type: none">• Les exécutions extrajudiciaires de civils par les forces armées de l'État en 2015 à Zelevet et Achigachia• La disparition de plus de 130 personnes de Magdémé et Doublé• L'arrestation et la condamnation de trois adolescents à 10 ans de prison pour avoir envoyé une blague sur Boko Haram <p>Quelques chiffres clés de la crise de Boko Haram:</p> <ul style="list-style-type: none">• Plus de 5 000 personnes tuées• Plus de 321 886 déplacés internes
-------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Des centaines d'enfants dont la scolarité a été compromise • Des dizaines de villages incendiés
<p>La Crise Anglophone</p>	<p>La crise anglophone actuelle a commencé par des manifestations non violentes d'enseignants, d'avocats et d'activistes en octobre 2016. Ces manifestations ont été réprimées par la violence et des arrestations arbitraires de centaines de personnes par le gouvernement du Cameroun. Le gouvernement a coupé internet dans cette zone pendant 93 jours. Les 22 septembre et 1er octobre 2017, les anglophones sont descendus dans la rue par dizaines de milliers pour revendiquer leurs droits avec un objectif clé étant la sécession du Cameroun. Dans les deux cas, les forces armées gouvernementales ont tiré à balles réelles sur des civils non armés. Des dizaines ont été tués.</p> <p>En réponse, les mouvements séparatistes anglophones (Ambazoniens) ont pris les armes en septembre 2017 déterminés à faire sécession. Les combats qui en résultent entre le gouvernement camerounais et les groupes armés sécessionnistes ont provoqué une forte augmentation des meurtres de manière indiscriminée, des enlèvements, des incendies de villages, de la violence contre les civils, du racket et des intimidations. Tant le Gouvernement camerounais que les forces Ambazoniennes sont accusés de graves violations des droits de l'Homme qui pourraient constituer des crimes de guerre.</p> <p>Quelques chiffres clés de la crise anglophone:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 4 000 personnes tuées • Plus de 700 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays • Plus de 600 000 enfants dont la scolarité a été compromise • Plus de 200 villages incendiés
<p>Impact du conflit en RCA au Cameroun</p>	<p>Alors que le conflit fait rage en République centrafricaine, des groupes rebelles et des bandits armés ont souvent traversé la frontière pour le Cameroun depuis 2013 avec le plus lourd impact dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord. En 2018, plus de 150 personnes auraient été enlevées et des dizaines assassinées. On estime que plus de 3 milliards de Franc CFA ont été payés en rançon depuis 2017.</p>
<p>Impact de la piraterie dans le Golfe de Guinée sur le Cameroun</p>	<p>En 2020, le golfe de Guinée représente un peu plus de 95% des enlèvements contre rançon en mer dans le monde. La piraterie, les vols à main armée en mer, les enlèvements de marins, la pêche illégale, la contrebande et le trafic et la criminalité transnationale organisée sont tous des menaces majeures pour la sécurité maritime dans la région. Alors même que le Cameroun coopère avec d'autres pays de la région et avec des partenaires internationaux pour assurer la sécurité maritime, dans les régions anglophones déjà touchées par la crise, la contrebande de carburant et d'autres produits en provenance du Nigéria accroît l'insécurité. Les civils impliqués dans le commerce informel et souvent illégal le long de ces routes de contrebande se plaignent régulièrement de violence, d'intimidation et de racket de la part des forces armées de l'État et des représentants du gouvernement.</p>

Gangs Urbains Armés

La violence des gangs urbains a augmenté au Cameroun depuis 2017. Les principales villes concernées sont Douala, Yaoundé et Bafoussam. Bien qu'aucune étude détaillée n'ait été menée dans ce domaine, certains facteurs clés sont à noter dans cette violence:

- Les gangs semblent être alimentés par des réfugiés et des jeunes déplacés internes qui rejoignent les jeunes marginalisés dans les centres urbains
- Augmentation de la consommation de drogues, notamment le Tramol, le Tramadol et la cocaïne jouent un rôle dans la violence des gangs urbains. La consommation de drogue est également considérée comme un facteur clé dans les violations des droits humains commises par les groupes armés dans les régions de conflit.
- Les groupes armés urbains utilisent généralement des couteaux, des bâtons et des armes artisanales, et non des armes à feu. Cependant, en 2020, des gangs ont été arrêtés avec des armes artisanales similaires à celles utilisées par des groupes armés non étatiques dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

7

Le Contexte politique des droits humains au Cameroun

La situation des droits humains au Cameroun est inextricablement liée à son histoire politique. L'espace politique au Cameroun a été restreint tout au long de son histoire. Pour maintenir ces restrictions, une culture de violation des droits humains a été bâtie et ancrée dans les institutions. Ci-dessous un calendrier des instruments mis en place pour créer et maintenir cette culture:

Date	Instruments affectant les droits politiques et par conséquent les droits de l'Homme
Avant 1961	Il existe de nombreux partis politiques dans le Southern Cameroon et La république du Cameroun mais les libertés politiques sont plus marquées dans le Southern Cameroon
12 Mars 1962	L'ordonnance n°62/OF/18 introduit la subversion contre l'Etat comme étant un crime. La subversion regroupant ici au sens large des formes variées de dissidence. Cette ordonnance fait de l'opposition politique un crime.

1966	Le Cameroun devient officiellement un Etat au parti unique. Le <i>Kamerun National Democratic Party</i> (de l'ancien Southern Cameroon) et l' <i>Union Camerounaise</i> (de l'ancienne République du Cameroun) ont fusionné pour former l' <i>Union Nationale Camerounaise</i> , consolidant la notion d'opposition politique comme étant une dissidence pendant 32 années.
1992	Après l'annulation de l'ordonnance de 1962 en 1990, le multipartisme redevient effectif au Cameroun

Malgré le retour au multipartisme en 1992, l'impact de la culture du parti unique demeure très présent dans le pays jusqu'à ce jour. Il se manifeste de plusieurs façons:

- Le même parti sous deux dénominations est au pouvoir depuis les 61 dernières années. Les limites entre l'Etat et le Parti au pouvoir sont extrêmement floues. L'administration ainsi que les pouvoirs judiciaires et législatifs sont majoritairement exercés par des membres du parti au pouvoir. Ces institutions supposées garantir le règne de la loi et la protection des droits de l'Homme pour tous les citoyens, se trouvent embrigadées par le parti au pouvoir et ont de très grandes difficultés à jouer leurs rôles.
- Les libertés politiques sont considérées comme des faveurs pouvant être accordées à ceux qui trouvent grâce aux yeux du parti-Etat au pouvoir. Ce dernier peut aussi les retirer à tout moment.
- Les institutions, y compris les forces armées et l'administration, ont dans leur culture de servir l'Etat en priorité plus tôt que les citoyens. Dans des situations où les droits des citoyens entrent en conflit avec les intérêts du Parti-Etat au pouvoir, les dirigeants de ces institutions choisissent régulièrement d'agir en faveur des intérêts du parti-Etat au pouvoir. La majorité des administrateurs sont des membres du parti au pouvoir et sont récompensés ou punis selon les actes posés en faveur des intérêts du parti au pouvoir dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Cameroun reste classé comme "Not Free" (pas libre) par Freedom House. La situation dans le pays est de plus en plus préoccupante, en raison de la recrudescence des arrestations et détentions arbitraires, et parfois la torture des membres des partis politiques d'opposition, des acteurs de la société civile et des journalistes, sur les 5 dernières années.

Cadre juridique des droits humains

Le Cameroun a signé et intégré à son arsenal juridique plusieurs instruments internationaux relatifs à la promotion, la protection et la défense des droits de l'Homme, dont les plus importantes sont :

Instruments Juridiques Africains	Instruments juridiques Internationaux
<ul style="list-style-type: none"> • La Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples • La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance • Charte africaine de la jeunesse • Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> • La Déclaration universelle des droits de l'Homme • Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques • Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels • Pacte international relatif aux droits civils et politiques • Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques • Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes • Convention relative aux droits de l'enfant • Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants • Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

Ces instruments variés ont été intégrés dans le droit Camerounais. Plus important encore, la constitution du Cameroun dans son préambule, garantit les droits fondamentaux de l'Homme. C'est dans la perspective affirmée de garantir les droits humains que le Cameroun a adopté en 2005 un code de procédure pénale moderne, qui est entré en application le 1^{er} Janvier 2007. Ce nouvel outil joint à la constitution et aux instruments internationaux ratifiés, visait à garantir le respect des droits et libertés fondamentales des populations, et leur assurer des procédures obéissant aux principes du procès équitable dans le strict respect des droits de la défense tels que :

- La présomption d'innocence,
- Le droit à l'assistance d'un avocat à toutes les étapes de la procédure judiciaire, partant de l'arrestation, tout au long de l'enquête préliminaire, puis du procès jusqu'à l'exécution de la sentence du tribunal,
- La charge de la preuve revient à l'accusation,
- Le droit de ne pas être soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants,
- Le droit de ne pas subir d'abus de pouvoir

Pour ne citer que quelques droits.

La loi Camerounaise No 2014/028 du 23 Décembre 2014 sur la suppression des actes terroristes (Loi anti-terroriste), donne une définition tellement large du terrorisme qu'elle a régulièrement été utilisée pour arrêter et placer en détention des acteurs de la scène politique, de la société civile ou des médias exerçant leur droit fondamental d'exprimer une opinion politique, de protester ou simplement d'exercer leur profession. Sous le prétexte de cette loi le Cameroun a connu une forte augmentation d'arrestations arbitraires et illégales, de civils jugés dans les tribunaux militaires, des acteurs de la société civile et des médias inculpés pour « actes de rébellion et insurrection » entraînant de lourdes peines de prison y compris la peine capitale.

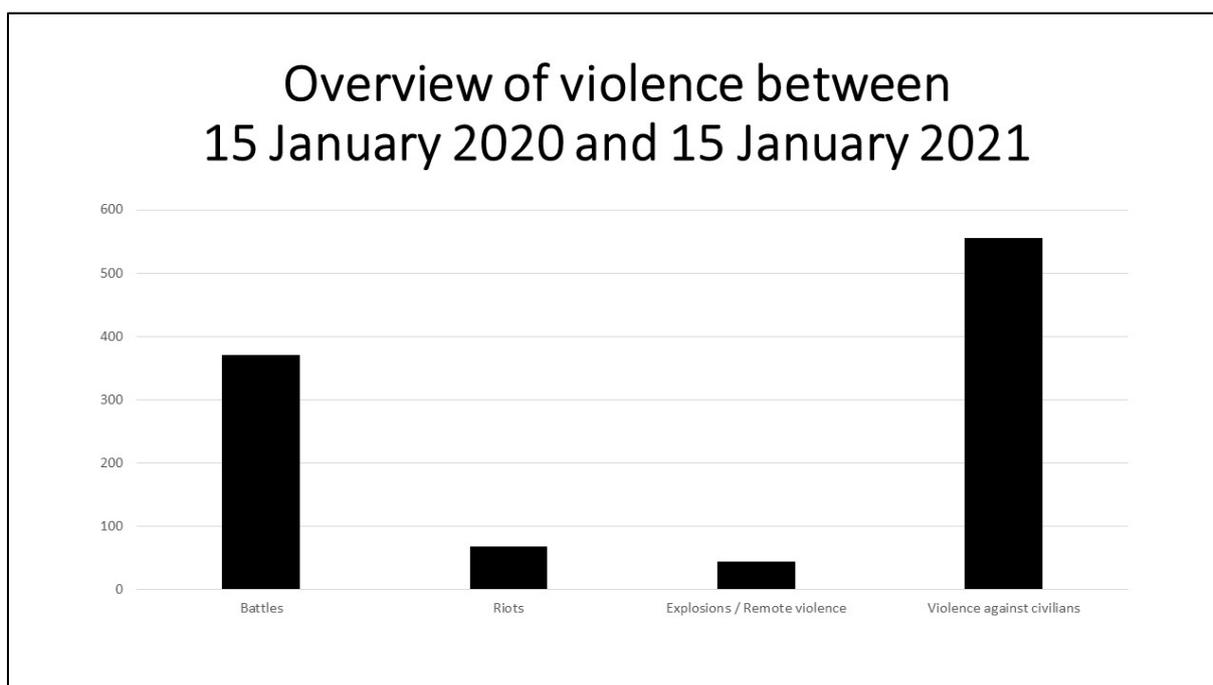
Avant d'aborder Janvier 2021 il est important de passer en revue les éléments clés de la situation des droits de l'Homme au Cameroun en 2020.

La Violence

Selon ACLED (Armed Conflict Location & Event Data Project), une organisation spécialisée dans la surveillance des violences à travers le monde, entre le 15 janvier 2020 et le 15 janvier 2021 il y a eu :

- 1038 évènements violents sur le sol camerounais,
- 1579 morts enregistrées comme conséquences directes de ces événements violents.

Ces événements violents peuvent être catégorisés comme suit :



D'après cette étude, entre le 15 janvier 2020 et le 15 janvier 2021, ont eu lieu en territoire camerounais :

- 370 Batailles
- 68 Émeutes
- 44 Explosions
- 556 incidents de violence envers des civils

Les Personnes en situation préoccupante

Selon UNHCR le Cameroun compte depuis le 31 Décembre 2020 :

Personnes en situations préoccupantes	1 960 194
Déplacés internes venus des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest	711,056
Déplacés internes venus de la région de l'Extrême-Nord	321,886
Déplacés internes retournés à leurs zones initiales de résidence	484,036

11

Violation des droits civils et politiques

Comme cela a été la pratique dans l'histoire du Cameroun, les administrateurs ont pris diverses décisions violant les droits civils et politiques tout au long de l'année. Ces actes administratifs de violation étaient souvent précurseurs d'atteintes à l'intégrité physique. Surtout, ils ont servi à maintenir un climat de peur conduisant à l'autocensure de la population quant à l'exercice de ses droits fondamentaux.

Les décisions administratives prises par les commissaires de police, les officiers de district, les ministres et autres ont violé les droits des citoyens camerounais en ce qui concerne plusieurs libertés fondamentales :

- La liberté d'association
- Liberté d'organiser des réunions publiques et des manifestations
- Liberté d'expression

Voir en annexe une liste détaillée de 20 décisions administratives prises tout au long de l'année 2020 qui ont violé ces droits fondamentaux en 2020.

Arrestations illégales et arbitraires

En 2020 des centaines de camerounais ont été victimes d'arrestations illégales et arbitraires en violation des dispositions de la loi camerounaise. Des statistiques précises de ces arrestations ne sont pas encore disponibles car le gouvernement ne produit pas de données statistiques accessibles au public. En raison des violations des procédures légales lors des arrestations, les ONG et les activistes ont beaucoup de difficultés à collecter les informations sur le sujet. Un des objectifs de ce rapport est de réunir divers acteurs qui rendront possible la production des chiffres crédibles au sujet des incarcérations illégales. Actuellement, dans le contexte des diverses crises en cours, les arrestations illégales et arbitraires peuvent être classées dans les catégories suivantes :

Catégorie	Nombre à Décembre 2020	Exemples de violations flagrantes des droits de l'Homme
Arrêtés dans le cadre de la lutte contre Boko Haram	Des centaines	Afu Nfor, Levis Azah, Ivo Fomussoh sont des adolescents qui se sont envoyés par SMS une blague au sujet de Boko Haram. En décembre 2020 ils ont déjà purgé 6 de leurs 10 années de condamnation.

<p>Arrêtés dans le cadre de la crise Anglophone</p>	<p>Des centaines</p>	<p>Des dizaines de manifestants pacifiques arrêtés en 2017 ont été condamnés à des peines allant de 10 à 15 ans et demeurent incarcérés à ce jour. Ceci en dépit du fait que le Cameroun a un programme de désarmement démobilisation et réintégration pour les séparatistes armés dans la crise Anglophone.</p> <p>Ce programme permet aux séparatistes ayant déposé les armes d'apprendre le commerce et d'obtenir un emploi. Les séparatistes qui rejoignent délibérément ce programme échappent à la prison. Cet état des choses entraîne que des manifestants pacifiques soient punis sévèrement pendant que d'anciens séparatistes armés qui pourraient avoir commis des crimes de guerre sont libres et pris en charge par l'Etat.</p> <p>Certaines personnes incarcérées ont attendu plus de 3 ans avant de pouvoir être jugées.</p> <p>Les arrestations se poursuivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le 10 Octobre 2020 John Moses Same, un enseignant d'école publique, est arrêté à Douala et transféré à Yaoundé. Il est accusé de complicité avec les séparatistes. Il a passé 43 jours sans pouvoir contacter son avocat ni les membres de sa famille. Il rapporte avoir subi des actes de torture et des traitements inhumains. SUFC • Le 19 Octobre 2020, Ebot Elvis Bessem, enseignant au lycée de New Bell est arrêté illégalement, accusé de complicité avec les séparatistes et transféré à Yaoundé. Sa famille n'a pu entrer en contact avec lui que le 25 décembre 2020. SUFC • Le 13 Mai 2020 dans le village Bangolan, arrondissement de Babessi, département du Ngoketunjia, région du Nord-Ouest, une patrouille de soldats a pris d'assaut des domiciles entre 1h et 5h du matin, procédant à l'arrestation de 13 personnes. Cette opération a été menée sans mandat et sans qu'aucun motif d'arrestation ne soit avancé. Certaines personnes ont carrément été arrêtées dans leurs lits en plein sommeil. Ils ont été détenus en secret pendant 14 jours et formellement inculpés après 29 jours. La plupart ont été libérés sous caution. Alert 62 Mandela Center International • Entre le 22 juin et le 4 juillet 2020 dans le village Bamunka, arrondissement de Ndop, 22 personnes ont été arrêtées par l'armée sous le prétexte qu'ils ont des liens de parentés avec des présumés séparatistes. Après environ 30 jours de détention au commissariat de Ndop, ils ont été relâchés le 30 Juillet. Ils n'ont jamais été accusés ni présentés à une autorité judiciaire. NDH
--	----------------------	---

<p>Arrêtés lors des marches pacifiques de protestation</p>	<p>142 TOTAL -3 arrêtés en 2018 -139 arrêtés en 2020</p>	<p>Le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) proteste contre les résultats des élections d'octobre 2018 depuis leur tenue. Le parti politique et ses alliés ont mené diverses actions de protestation depuis 2018 sans qu'aucune violence soit perpétrée par les manifestants. Mais toutes leurs manifestations ont été très violemment réprimées par le gouvernement. Des centaines de membres du MRC ont été arrêtés à chacune de leurs manifestations. À ce jour 3 membres arrêtés en 2018 sont encore en prison. Collectif Sylvain Souop</p> <p>Le 22 septembre 2020 plus de 500 manifestants pacifiques ont été arrêtés. Le président du MRC, Maurice Kamto a été placé en résidence surveillée pendant environ 3 mois. Malgré qu'il ait été libéré à ce jour, 135 personnes demeurent incarcérées et sont accusées de rébellion et insurrection sous la loi anti-terroriste de 2014 mentionnée plus haut. Collectif Sylvain Souop</p> <p>Le 18 septembre 2020, 4 membres du mouvement « Stand up For Cameroon » (SUFC), Moussa Bello, Etienne Ntsama, Mira Angoung and Tehle Membou, ont été arrêtés après une réunion d'information tenue dans le cadre des rencontre hebdomadaires « Friday in black », au siège de SUFC. Ils ont été détenus pendant quelques jours à la Légion de Gendarmerie de Bonanjo à Douala, puis renvoyés auprès du Commissaire du gouvernement au tribunal Militaire du Littoral et placés en détention provisoire à la prison centrale de Douala le mardi 22 septembre 2020 pour une période de 6 mois par le juge d'instruction du dit tribunal. Ils s'y trouvent toujours à ce jour. Ils sont accusés de tentative de complot, révolte et insurrection par le juge d'instruction du tribunal militaire de de la région du littoral à Douala.</p>
---	---	--

Conditions de détention

Les Conditions de detention au Cameroun sont caractérisées par le surpeuplement des prisons, et un traitement inhumain des prisonniers, des extorsions, de la corruption et la torture. En 2020 de nombreux exemples témoignent de ces horribles conditions de détention. Dans une lettre adressée à la justice civile et militaire le 22 Décembre 2020 le trésorier du MRC Alain Fogue, illégalement arrêté la nuit du 21 septembre 2020 et toujours en détention à ce jour, décrivait les événements survenus au Secrétariat d'Etat à la Défense (Connu sous l'acronyme SED), un des centres de détention les plus redouté au Cameroun (La correspondance entière est disponible en annexe).

- Isolement total en Cellule: M. Fogue a été maintenu dans un isolement total sans contact humain ni accès à aucune forme de support audiovisuel (livres, télévision, radio,

stylo et papier, etc.) pendant 23 heures et 55 minutes par jour, durant 43 jours consécutifs. Son seul contact avec le monde extérieur étant les 5 minutes où sa nourriture était livrée.

- Torture: Des récits de plusieurs membres du MRC et d'autres citoyens torturés par des actes tels que:
 - Bastonnés sur la plante de leurs pieds avec une machette au point où ils ne pouvaient que ramper à genoux,
 - Menottés dans une position accroupie avec leurs pieds en boucle et attachés à leurs mains, puis suspendus sur une barre et battus jusqu'au sang.
- Refus d'accès aux soins médicaux: Les personnes torturées se sont vues refuser l'accès aux soins médicaux et ont été maintenues en détention secrète pour environ 45 jours, le temps que leurs blessures cicatrisent afin de dissimuler les preuves de torture.

Les disparitions forcées

Il y a eu de nombreuses disparitions d'individus détenus par les forces armées camerounaises. La Plateforme Katika237.com a enregistré entre Juillet 2018 et Décembre 2020, un total de 71 arrestations par les forces armées suites auxquelles les familles et les conseils juridiques des concernés étaient dans l'impossibilité de les localiser. Une liste détaillée des noms est fournie en annexe. À ce jour, il n'est pas établi si ces personnes ont été retrouvées ou libérées. Ce rapport vise aussi à permettre aux familles de mettre à jour les informations disponibles au sujet de leurs proches disparus.

Ces cas démontrent que le gouvernement du Cameroun viole systématiquement le code pénal qui stipule en son article 116 alinéa 3 les conditions d'arrestation, notamment le droit à l'assistance d'un avocat lors de l'arrestation et le droit à l'assistance d'amis et de la famille. Ces droits ne peuvent être exercés si ces derniers sont dans l'impossibilité de localiser la personne arrêtée. Il est important de souligner que selon le code pénal Camerounais, la violation de ces procédures invalide l'arrestation. La grande majorité des arrestations effectuées sont donc nulles et sans effets aux yeux de la loi.

Les trois cas ci-dessous sont des exemples qui démontrent que les disparitions des individus ne sont pas spécifiques à un conflit en particulier ou à un type d'arrestation. Elles sont extrêmement fréquentes et répandues à travers le pays.

Affaire	Description	Statut en 2020
Les hommes de Doublé et Magdémé - Région de l'Extrême-Nord	<p>Selon Amnesty International,</p> <ul style="list-style-type: none"> Le 27 Décembre 2014, les forces de sécurité camerounaises ont arbitrairement arrêté plus de 200 hommes et garçons à Magdémé et Doublé Pendant ce raid 8 personnes ont été tuées et plus de 70 bâtiments incendiés. <p>Les autorités camerounaises ont affirmé que:</p> <ul style="list-style-type: none"> Seuls 70 hommes avaient été arrêtés, 25 sont morts durant leur première nuit en détention. Ils n'ont révélé ni la localisation des dépouilles ni leurs identités. Ils ont nié l'arrestation de plus de 200 individus ainsi que la disparition de 130 d'entre eux depuis cet évènement. 45 personnes ont été transférées à la prison de Maroua le lendemain de leur arrestation. 3 de ces 45 personnes sont décédées à cause des mauvaises conditions de détention et les 42 autres ont été libérées en juillet 2017. 	<p>En 2015, un décret présidentiel relève de ses fonctions le Colonel Zé Onguéné Charles, chef de la gendarmerie à l'extrême-nord au moment du raid. Une investigation a été ouverte sous sa responsabilité lors des événements du 27 Décembre 2014</p> <p>Il a été accusé de négligence et violation de la loi sur la garde, (infractions non pénales) À ce jour, l'issue de la procédure judiciaire ouverte contre lui demeure inconnue. En Mars 2019 il est nommé conseiller au Ministère de la défense</p>
Samuel Ajiekah Abuwe aka Samuel Wazizi	<p>Samuel a été arrêté par des officiers de police de Muea, vers le 2 Août 2019. Son avocat et son frère l'ont vu les 6 et 7 Août 2019 au commissariat du 3^e à Muea dans la région du Sud-Ouest puis transféré vers un lieu inconnu par l'armée camerounaise. Il est porté disparu depuis ce moment.</p> <p>Le 5 juin 2020, le ministre camerounais de la défense affirme que M. Wazizi est décédé le 17 Août 2019. Sa dépouille n'a jamais été rendue à sa famille (officiellement il est porté disparu).</p>	<p>Le 5 Juin 2020, l'ambassadeur français au Cameroun a dit que le Président Biya a promis une enquête afin de déterminer les causes du décès de Wazizi.</p> <p>À ce jour, aucune information n'est disponible sur les conclusions de cette enquête.</p>
Marcus Ebilitu Atubeh	<p>Marcus Ebilitu Atubeh a été kidnappé par des militaires non identifiés au poste de contrôle de Molyko à Buea en Novembre 2018. Il est porté disparu depuis ce moment.</p> <p>Sa famille l'a cherché en vain dans les commissariats et les prisons à Buea, Douala et Yaoundé.</p>	<p>La fille de Marcus Abedine Akweton Ebilitu, s'est faite extorquer de l'argent et a reçu des propositions indécentes durant ses recherches pour retrouver son père.</p>

Des Villages Incendiés

Dans la gestion de Crise Anglophone et la lutte contre Boko Haram, les incendies de villages ont été répertoriés comme une des tactiques employées par l'armée camerounaise pour combattre les groupes armés non étatique et également comme punition envers les populations qu'ils soupçonnent d'héberger ou d'encourager ces groupes.

Dans les villages de Doublé et Magdémé où 130 personnes ont été portées disparues par le fait de l'armée camerounaise depuis 2015, plus de 70 maisons et structures ont été incendiées lors du raid précédent les arrestations.

En Avril 2019 le *Centre for Human Rights and Democracy in Africa (CHRDA)* une ONG camerounaise a dressé une analyse détaillée des incendies de villages. Ils ont réussi à documenter un total de 206 incendies de villages dont 99 dans la région du Sud-Ouest et 107 dans la région du Nord-Ouest.

Des villages continuent à être incendiés à ce jour. Un exemple clé est celui de Ngarbuh. Il est abordé dans la section traitant des massacres.

16

Les Attaques d'écoles

Les séparatistes armés imposent le boycott scolaire depuis 2017. Les écoles, les élèves et les enseignants sont régulièrement attaqués. En 2020 les attaques d'élèves et d'enseignants ont continué. Ci-dessous quelques exemples.

Date et Ecole	Description
24 Octobre 2020 Kumba, Département de la Mémé, Région du Sud-Ouest	Des hommes armés ont attaqué Mother Francisca International Bilingual Academy (voir description dans le paragraphe en dessous)
3 Novembre 2020 Kumbo, Département de Bui, Région du Nord-Ouest	Des séparatistes armés ont enlevé 12 enseignants du Collège Presbytérien de Kumbo. Un enseignant s'est échappé. Tous les enseignants ont finalement été relâchés. Mais il n'est pas établi si une rançon a été payée ou pas.
4 Novembre 2020 Mile 4, Limbe, département du Fako, Région du Sud-Ouest	Des hommes armés ont attaqué le Kulu Memorial College. Ils ont déshabillé les enseignants et les élèves, brûlé des livres et certains bâtiments de l'école.

Exécutions Extrajudiciaires

Attaques de masses contre des civils		
Date & Localisation	Description	Situation à Décembre 2020
<p>14 Février 2020</p> <p>Ngarbuh</p>	<p>Le 14 Février 2020 les forces armées et des groupes armés Fulanis ont tué 21 civils dont 13 enfants et une femme enceinte à Ngarbuh dans le département du Ndonga Mantung, région du Nord-Ouest.</p> <p>Le gouvernement a commencé par nier l'implication de l'armée dans cette attaque. En Mars, suite à des manifestations non violentes au Cameroun et sous la pression internationale grandissante, le Président Biya a mis sur pied une commission d'enquête sur le massacre de Ngarbuh.</p> <p>En Avril la commission a rendu un rapport selon lequel les forces de sécurité sont responsables de ces meurtres. Deux soldats et un gendarme ont été arrêtés.</p>	<p>Deux auditions ont eu lieu lors du procès contre les deux soldats et le gendarme mis en examen pour le massacre. Le civil co-accusé serait en liberté.</p> <p>Le gouvernement n'a pas contacté les proches des victimes ni ne les a informé du procès. Ils ont été informés par des activistes.</p> <p>Les avocats de Stand Up For Cameroon représentent les proches parents des victimes. Ils ont cité le MINDEF comme partie civile responsable par défaut.</p>
<p>24 Octobre 2020</p> <p>Massacre de Kumba</p>	<p>9 à 10 hommes armés ont pris d'assaut une école privée à Kumba dans la région du Sud-Ouest. Ils ont tué 7 enfants et blessé 13 autres.</p> <p>Cette attaque n'a pas été revendiquée mais le gouvernement a accusé les séparatistes armés qui ont imposé le boycott scolaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest depuis 2017.</p>	<p>Des jours après le massacre, le gouvernement a exposé au public la dépouille d'un jeune homme tué par les soldats comme étant responsable de ces meurtres.</p> <p>Deux Propriétaires de l'école, Judith Ayanu et 4 autres personnels de l'école ont été arrêtés en octobre 2020 et sont toujours détenus à ce jour. Ils ont été conduits devant le tribunal militaire de Buea.</p>

<p>01 - 02 Août 2020</p> <p>Nguetchewe, région de l'Extrême-Nord</p>	<p>Des Kamikazes de Boko Haram ont attaqué la ville de Nguetchewe tuant au moins 17 civils, dont 5 enfants et 6 femmes, et blessant 16 autres.</p> <p>Il n'y avait pas de cible militaire en vue. La cible semblait être les civils sur ce site qui abrite environ 1500 personnes ayant quitté leurs villages pour échapper à Boko Haram.</p>	
<p>22 Décembre 2020</p> <p>Lac Tchad, Darak, Région de l'extrême Nord</p>	<p>Des membres de Boko Haram déguisés en commerçants ont attaqué des pêcheurs sur le lac Tchad. Environ 50 personnes ont été tuées.</p> <p>Selon M. Ramat, Maire de Darak, environ 20 des victimes étaient de nationalité camerounaise.</p>	<p>Cet incident a été très peu relayé par les médias camerounais.</p> <p>Aucune information à propos ne fait état d'une quelconque réaction du gouvernement camerounais.</p>

Exécutions sommaires par les forces séparatistes Ambazoniennes

Les Séparatistes armés du mouvement Ambazonien ont souvent commis des assassinats non seulement de soldats mais aussi des civils qu'ils ont jugé être des traîtres ("Blacklegs" est le terme qu'ils utilisent). En 2020 de multiples assassinats de ce type ont été commis. Ci-dessous quelques exemples.

<p>Les élus locaux et tous ceux qui ont pris part aux élections du 9 février 2020 ont ouvertement été déclarés cibles par les séparatistes armés. Beaucoup ont été tués.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Maire Pricely Ojong Ashu – Abattu le 10 Mai 2020 vers Eshobi, à 8 km de Mamfe, département de la Manyu Division, Région du Sud-Ouest
---	--

<p>Traîtres (Blacklegs) - Tous ceux que les séparatistes armés considèrent ayant aidé les militaires sont qualifiés de « Blacklegs » et susceptibles d'être tués. L'attribution de cette appellation est décidée unilatéralement par les séparatistes armés et n'obéit à aucun processus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Peter Njakah Chuisih – Agent de sécurité à la mairie de Ndop a été enlevé le 9 Août 2020 par les séparatistes armés. Son corps sans vie a été retrouvé le 10 août 2020 avec la tête et les bras sectionnés et des organes vitaux en moins. Les séparatistes armés ont affirmé qu'il était un des « blackleg » les plus recherchés car ayant souvent accompagné les militaires durant leurs raids. NDH
	<ul style="list-style-type: none"> ● 3 personnes (2 hommes et 1 femme) dans le village Babessi, Département du Ngoketunjia, Region du Nord-Ouest, ont été brutalement assassinés le 10 Mars 2020 par un groupe armé séparatiste sous les ordres d'un surnommé « général Man pass Man ». Ils étaient accusés d'être des blacklegs. NDH
	<ul style="list-style-type: none"> ● Mr. Tanjoh Christopher un travailleur humanitaire de - COMINSUD en charge de l'aide alimentaire, supportée par le Programme Alimentaire Mondial pour les populations affectées et les déplacés internes regroupés à Guzang, également pasteur de l'église apostolique de Batibo, a été enlevé et tué le 7 Août 2020 par des séparatistes armés à Batibo dans l'arrondissement de Batibo, région du Nord-Ouest. Ses collègues et sa famille affirment qu'il a été assassiné pour avoir ouvertement dénoncé les atrocités commises contre la population civile par les séparatistes armés. CHRDA
	<ul style="list-style-type: none"> ● Tienyi David Nah - Prince de Babessi et ancien Parent Teachers Association (PTA), proviseur du lycée bilingue de Babessi (GBHS Babessi), a été brutalement assassiné le 14 juillet 2020, 4 jours après son enlèvement par les séparatistes armés qui l'accusaient d'être un blackleg. ● Environ 3 jours plus tard deux des séparatistes armés auteurs présumés de son assassinat, ont été trainés au marché de Babessi par leur chef surnommé « général man pass man » et abattus au motif d'avoir faussement accusé et tué le prince David. NDH
	<ul style="list-style-type: none"> ● Bah Mallam - Un enseignant d'école coranique de 59 ans à Sabga hill, Turbah, arrondissement de la Mezam, a été kidnappé et tué le 27 Août 2020. Il s'était ouvertement prononcé contre les exactions des séparatistes Ambazoniens et avait déjà été enlevé environ 3 mois auparavant. Son nez et sa langue auraient été sectionnés lors de son assassinat. NDH

Assassinats extrajudiciaires par les forces de sécurité

Les forces armées camerounaises ont un malheureux passé d'exécutions extrajudiciaires et l'année 2020 n'a pas fait exception. Dans la lutte contre les séparatistes Ambazoniens, les exécutions extrajudiciaires semblent presque être sanctionnées car elles se produisent souvent lors de raids menés par les forces gouvernementales pour rechercher des combattants séparatistes. Il est également inquiétant de constater que l'armée expose régulièrement les corps des généraux Ambazoniens tués sur la place publique pendant des heures, voire des jours. Parmi les exécutions extrajudiciaires les plus notables en 2020, on peut citer :

Assassinats Extrajudiciaires	
Date and Lieu	Description
28 Mai 2020 Upper Bonduma, Buea, Région du Sud-Ouest	L'armée a mené un raid offensif à Bonduma. Des jeunes hommes auraient été surpris en train de fumer du cannabis avant que l'armée ne les exécute. Selon certaines sources, l'armée a effectué un raid sur le bâtiment. On a ensuite entendu les jeunes hommes pleurer de douleur après avoir été battus pendant près de 45 minutes. Puis des coups de feu ont été entendus. CHRDA
4 Juillet 2020 Bangem, Région du Sud-Ouest	Ebangi Brice a été abattu à bout portant et tué par les militaires pour avoir fait sonner une cloche d'église. Ils affirment qu'il alertait la population locale pour qu'elle s'échappe après qu'ils soient arrivés dans le village pour mener une opération. CHRDA
20 Juillet 2020 Modelle Village, Vallée de la Menchum - Région du Nord- Ouest	Les militaires ont pris d'assaut et attaqué la population civile en représailles à la mort de trois soldats tués par des combattants séparatistes. Des témoins affirment que lorsque les forces de l'ordre sont arrivées à Modelle, elles ont brûlé des maisons et abattu 3 personnes. Parmi les victimes figuraient Igang Mica, Kuta Daniel et un jeune homme appelé Iba qui aurait été tué à la maison du général Agha Robinson, un haut responsable militaire, par un coup de couteau dans le cou. CHRDA
13 Août 2020 Mautu; Arrondissement de Muyuka, Région du Sud-Ouest	Les soldats ont opéré un raid sur Mautu, un village à la périphérie d'Ekona, et ont abattu sept civils non armés. Les victimes, dont un vieil homme et une femme enceinte connue sous le nom de "Mami Blessing", ont été abattus à bout portant dans leur maison. CHRDA
5 Septembre 2020 Bamenda, Département de la Mezam, Région du Nord- Ouest	Lucas Fonteh Ndefru, alias "General Mad Dog", a été tué au rond-point City Chemist à Bamenda au cours d'une opération menée par des soldats du bataillon d'intervention rapide (BIR). Le général Mad Dog était un combattant très connu des groupes séparatistes armés) qui serait responsable de plus de 100 meurtres dans cette crise anglophone. Cela a été utilisé comme justification pour exposer son corps en public pendant des heures et le public a été encouragé à se moquer de son corps. Des vidéos sur les réseaux sociaux montrent le public se moquant de sa dépouille alors que des soldats montent la garde.

6 Décembre 2020 Ngoketunjia, Région du Nord-Ouest	Le "général" Julius, Ambazonien, a été tué et mutilé à Babessi le samedi 5 décembre. Son corps a été abandonné sur la place du marché de Babessi jusqu'à dimanche. Katika237.com
---	---

Kidnappings

Depuis 2018, les combattants séparatistes armés utilisent les enlèvements comme moyen de générer des revenus pour financer leur mouvement et comme tactique d'intimidation pour maintenir le contrôle sur la population. Cela s'est poursuivi en 2020. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples d'enlèvements commis par des combattants séparatistes en 2020.

21

Du 24 Juin au 4 Juillet 2020 30 civils à Bamunka Ndop	<p>Les combattants séparatistes ont lancé une opération, kidnappant pratiquement tous les membres de la famille du maire du conseil de Ndop ainsi que les parents des forces de défense et de sécurité résidant à Ndop. Les victimes ont témoigné que la plupart d'entre elles (une trentaine dont un bébé de 4 mois et la mère) ont été enlevées de leur domicile à minuit, tôt le matin et dans la journée, et que d'autres ont été enlevées en plein jour sur le marché et dans les rues de Ndop.</p> <p>Ils ont déclaré que ces enlèvements ont été faits en représailles à l'arrestation massive de plus de vingt (20) membres des familles des combattants séparatistes.</p> <p>Les combattants séparatistes ont commencé à libérer les personnes enlevées après que les forces de défense et de sécurité aient commencé à libérer les membres des familles des combattants séparatistes arrêtés plus tôt. NDH</p>
26 Mars 2020, Gendarme retraité à Wainama Village dans le du Département Bui, Nord-Ouest	<p>Un gendarme retraité, alors qu'il se rendait à Kumbo, le bus dans lequel il se trouve sera stoppé par des combattants Amba et le gendarme retraité a été appelé par son nom et demandé de descendre du véhicule. Il va être conduit au camp d'Amba où on lui annonce que le général réclame une rançon de 2 millions de francs pour sa libération.</p> <p>Ils vont lui dire que toute personne ayant travaillé avec le gouvernement de la "République du Cameroun" en général et en particulier les officiers en uniforme, étaient "un catalyseur ou une menace pour la lutte".</p> <p>On va ensuite lui donner un téléphone pour appeler sa famille. Cinq jours plus tard, les membres de sa famille et ses amis vont verser la somme de 1 250 000 FCFA sur un compte "mobile Money" donné par les combattants séparatistes. Il sera libéré par la suite. NDH</p>
05 Novembre 2020 Cardinal Tumi and Fon Mbinglo à	<p>Le cardinal Christian Wiyghan Tumi, archevêque émérite de Douala et Fon Sehm Mbinglo II, Paramount Fon des Nso ont été kidnappés à Babessi alors qu'ils se rendaient à Kumbo.</p> <p>Le cardinal Tumi sera libéré le 06 Novembre 2020 après une nuit passée avec les ravisseurs.</p>

Babessi, Arrondissement de Ngoketungia, Nord-Ouest	Fon Mbinglo sera libéré le 10 novembre 2020 après cinq jours de captivité. Les séparatistes armés qui les ont enlevé vont diffuser une vidéo de leur interrogatoire. Ils les accusent de participer aux élections régionales et de collaborer avec "La République". Il n'est pas clair si une rançon a été payée pour leur libération
---	--

Violence sexuelle et sexospécifique

En l'absence de toute crise, les femmes et les filles du Cameroun vivent dans un environnement très difficile.

- 43,2% des femmes en union sont confrontées à la violence domestique
- Alors que 39% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, ce taux passe à 51,5% pour les femmes
- 53% des filles sont inscrites dans l'enseignement secondaire contre 65% des garçons
- Les femmes représentent 71,6% des travailleurs du secteur agricole informel

C'est dans cette situation d'inégalité que les crises se produisent. Il va sans dire que les inégalités sont exacerbées par les crises, tout comme les situations d'abus et de violations des droits de l'Homme.

Les groupes armés ont intégré dans leur modus operandi des éléments qui violent les droits des femmes et en font des cibles de violence.

- Boko Haram utilise les femmes comme courtisanes, esclaves sexuelles et kamikazes. Le kidnapping est l'une des méthodes utilisées pour s'assurer qu'ils disposent d'un nombre suffisant de femmes pour accomplir ces tâches.
- Les combattants Ambazoniens utilisent les femmes comme esclaves sexuelles et il existe de nombreux récits de femmes enlevées et forcées de devenir les "épouses" de combattants dans la brousse.
- Bien qu'il n'y ait aucune preuve que les forces armées camerounaises utilisent des femmes comme espionnes, les combattants Ambazoniens ont justifié les multiples meurtres de femmes en les accusant d'espionner pour l'armée.

Tous les groupes armés, qu'ils soient étatiques ou non, sont accusés de viols et d'autres formes de violence contre les femmes.

En 2020, deux cas horribles de violence sexuelle ont été perpétrés par des séparatistes anglophones présumés.

Violence basée sur le Genre	
Date and Lieu	Description
3 Août 2020	Deux vidéos amateurs sur les réseaux sociaux montrent une femme nommée Treasure dans un bar avec deux hommes, et plus tard, morte baignant dans une mare de sang. Dans cette vidéo on entend des présumés séparatistes armés s'attribuer le mérite du meurtre en l'accusant d'être une "Blackleg". CHRDA

<p>11 Août 2020</p>	<p>Confort Tumasang, mère de quatre enfants, a été kidnappée par des séparatistes armés qui l'ont assassinée à la machette alors même qu'ils filment la scène et la diffusent sur les réseaux sociaux.</p> <p>Peu après l'incident, le militant Ambazonien Mark Bareta, basé en Belgique, va tweeter ce qui suit: "Si vous détestez la lutte, ignorez-la et faites comme certains. Ne la trahissez pas. C'est une activité dangereuse de faire du blackleg. Comme dans toute guerre ou révolution, les douleurs du blacklegging ont un coût et le plus souvent les blacklegs sont traités plus mal que l'ennemi parce qu'ils font mal", ce qui semble confirmer la responsabilité des combattants Ambazoniens dans ce meurtre. NDH</p>
---------------------	---

Violence contre les avocats dans l'exercice de leur profession

Les avocats sont essentiels à la mise en œuvre de l'État de droit. En tant que tel, leur capacité à exercer leur profession a un impact sur le respect des droits humains dans l'ensemble de la société.

Au Cameroun, dans l'exercice de leur fonction, les avocats sont de plus en plus victimes de violations. Dans un système judiciaire extrêmement corrompu, les relations entre les magistrats et les avocats sont extrêmement tendues et suspectes.

Cette relation s'est détériorée au point que le 10 novembre 2020, des affrontements d'une incroyable violence ont eu lieu au tribunal de première instance de Douala où des avocats venus soutenir deux confrères accusés d'abus de confiance, d'escroquerie et d'outrage à la cour ont été brutalement attaqués par la police à l'aide de gaz lacrymogènes et ont blessé deux avocats. Un incident qui a mis en évidence les violations auxquelles les avocats sont soumis dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles.

Trois types d'infractions à l'encontre des avocats apparaissent en 2020 :

- L'arrestation d'avocats
- Brutalités et violences physiques à l'encontre des avocats
- Obstacles et barrières à l'exercice de la profession d'avocat

Arrestations des Avocats		
Date et Lieu	Description	Situation en 2020
<p>Douala, 18 Novembre 2020</p>	<p>Suite à leur présence au Tribunal lors de l'incident du 10 novembre mentionné ci-dessus pour apporter leur soutien à leurs collègues,</p> <p>Les avocats Tamfu Richard et Armel</p>	<p>Le 20 novembre 2020, ils ont été déférés à la prison centrale de New-Bell pour outrage au Tribunal et destruction de biens lors de l'incident du 10 novembre. Des accusations extrêmement étranges car des centaines d'autres avocats étaient présents et aucun des deux n'était le meneur de ses actions de protestation.</p>

	<p>Tchuenmegne ont été appelés par des "clients" pour un rendez-vous. Chacun une fois sur les lieux de rendez-vous, vont découvrir qu'il s'agissait d'un piège tendu par la police qui va de façon brutale les arrêter en totale violation du code pénal.</p>	<p>En réaction à l'arrestation de Me Tamfu et Me Tchuenmegne, le Conseil du Barreau va prendre une série de résolutions fermes pour montrer leur désapprobation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du 30 novembre au 4 décembre, les avocats ne porteront plus leurs traditionnelles robes noires dans les tribunaux • Ils cesseront jusqu'à nouvel ordre d'intervenir devant les tribunaux pénaux, la Cour suprême et le Tribunal pénal spécial, la Cour constitutionnelle. <p>Cette mobilisation du Barreau, de la société civile et des responsables politiques a créé une pression qui a mené à leur libération le 23 novembre 2020.</p> <p>Ils ont été reconnus coupables de destruction de biens publics et condamnés à six mois de prison avec sursis pendant trois ans et à une amende de 100 000 francs chacun.</p> <p>Ils vont faire appel.</p>
<p>Bafoussam, 24 Septembre 2020</p>	<p>Me KENGNE Jean-Jacques, avocat à Bafoussam, est arrêté par le chef du bureau d'enquêtes criminelles du groupe de gendarmerie de Bafoussam. Il a été détenu dans un lieu inconnu pendant plusieurs jours</p>	<p>Le "Collectif Sylvain SOUOP" va mobiliser des avocats et publiera un communiqué demandant au chef du bureau d'enquêtes criminelles du groupe de gendarmerie de Bafoussam de respecter la loi. Ils vont interpeller le Barreau à réagir après que le Chef du Bureau d'Investigation Criminelle leur ait dit qu'il avait reçu des ordres verbaux de ses supérieurs pour arrêter Me KENGNE</p>
<p>Limbé, 18 Août 2020</p>	<p>L'avocat Ayukotang Ndep Nkongho est arrêté le 18 août alors qu'il allait rencontrer la famille de Bessem Blandine, une jeune fille abattue par des soldats alors qu'elle ramassait des escargots.</p>	<p>Malgré la mobilisation de dizaines d'avocats à la gendarmerie, parmi lesquels le représentant du Bâtonnier de l'Ordre des avocats, des membres du Conseil de l'Ordre et des avocats seniors qui demandent sa libération, le commandant de la gendarmerie va décider de le placer en détention.</p> <p>Il sera libéré après une nuit de détention.</p>

Brutalités et Violences Physique à l'encontre des Avocats

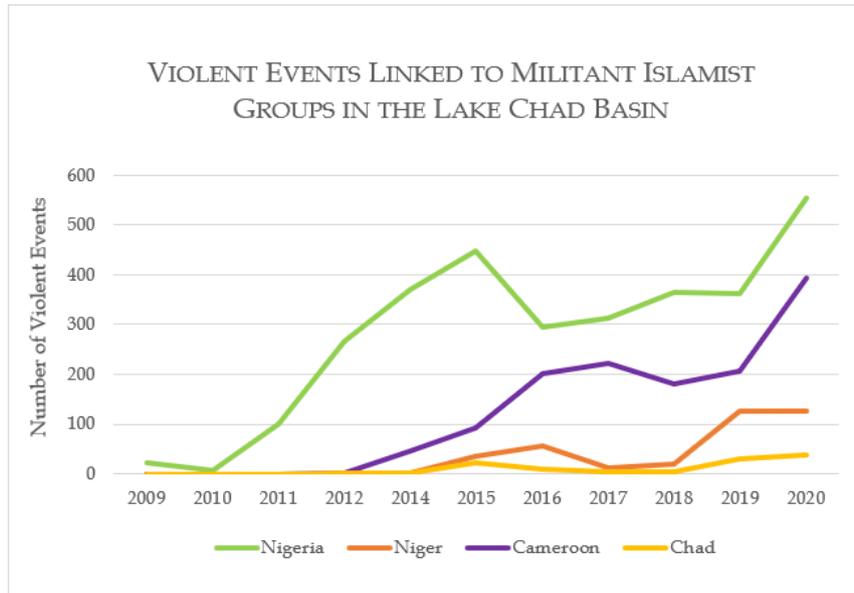
<p>Yaoundé, 27 Octobre 2020</p>	<p>L'avocat Cosmas Owono Mbarga, Président de l'Union des Jeunes Avocats du Cameroun (UJAC) est sérieusement tabassé au Commissariat Central n°4 de Yaoundé où il était pour assister une cliente</p>	<p>L'Ordre des avocats du Cameroun accuse la patronne de ce commissariat d'avoir commandité l'agression de Me Cosmas Owono. Pour cela, il demande par conséquent son audition, et celle des fonctionnaires de police ayant été impliqués dans cette affaire. Il requiert du Délégué général à la sûreté nationale, des sanctions à leur encontre</p>
<p>Douala, 22 Septembre, 2020</p>	<p>Me Charlotte Tchakounté a été brutalement insultée et repoussée par les gendarmes de la gendarmerie de Mboppi où elle a couru pour assister ses clients et dénoncer les conditions de détention illégales</p> <p>Les avocats du "Collectif Sylvain SOUOP" vont se voir refuser l'accès aux militants du MRC arrêtés lors de la manifestation du 22 septembre 2020. Ceci partout où les manifestants ont été interpellés</p>	<p>Plus de 500 manifestants pacifiques ont été arrêtés le 22 septembre 2020 lors de la marche organisée par la MRC.</p> <p>Dans tout le pays, les avocats venus assister ces détenus essuient un refus systématique d'accéder à leurs clients pendant plus de 48 heures, en violation du code pénal.</p> <p>Après quelques jours, les avocats vont remarquer que certains militants ont été libérés alors que d'autres sont restés en détention Ils vont découvrir que certaines familles payent les gendarmes pour libérer leurs proches.</p> <p>Cette pratique s'est poursuivie au tribunal militaire, et même après leur transfert en prison.</p> <p>Sur les 170 personnes arrêtées pour les mêmes motifs, seules 64 se trouvent aujourd'hui à la prison centrale de New-Bell.</p>
<p>Douala, 12 Juin 2020</p>	<p>L'avocate Dominique Fousse et son collaborateur ont été agressés et blessés par les gendarmes et la compagnie de gendarmerie à Bonabéri où elle devait assister son client en détention</p>	<p>Me Fousse a appelé le procureur général pour se plaindre. Sa réponse a été de lui dire de "quitter rapidement les lieux avant que l'irréparable ne se produise"</p> <p>Suite à cela, la REDHAC va dénoncer publiquement les attaques et les violences physiques et morales dont sont victimes les avocats dans les gendarmeries, ainsi que les intimidations de certains hommes en tenue.</p>
<p>Yaoundé, SED, 23 Juillet 2020</p>	<p>Me CHENDJOU Serge a été humilié et brutalement agressé par des gendarmes du SED</p>	<p>Me Chendjou va introduire une plainte auprès du SED. Une enquête va être ouverte et menée par le directeur de l'emploi et des structures du SED.</p>

	(Secrétariat d'Etat à la Défense) à Yaoundé alors qu'il venait assister sa cliente	Le Bâtonnier va adresser une lettre au Secrétaire d'État à la Défense chargé de la gendarmerie dans laquelle il proteste vivement contre les violences exercées sur les avocats par les forces de l'ordre.
Obstacles et Barrières à l'exercice de la profession d'avocat		
Douala, 18 Septembre 2020	L'avocat Thierry Njifen s'est vu refuser l'accès à ses clients qui avaient été illégalement arrêtés et détenus à la Légion de Gendarmerie. Il s'est à nouveau vu refuser l'accès à ces derniers lorsqu'ils ont été emmenés au tribunal militaire le 22 septembre 2020.	L'avocat Njifen s'est plaint auprès du procureur général adjoint qui a dû se rendre en personne à la légion de gendarmerie pour que l'avocat Njifen puisse avoir accès à ses clients.
Douala, Septembre 2020	Les avocats du " Collectif Sylvain SOUOP " à Douala seront interdits d'accès aux militants du MRC arrêtés lors de la manifestation du 22 septembre	

Focus sur Boko Haram

En 2020, le gouvernement camerounais, les médias ainsi que l'opinion publique se sont focalisés sur le conflit dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. À juste titre, car de graves violations des droits de l'Homme ont été commises dans ces régions. Cependant, il est important de noter que la crise qui dure depuis 12 ans dans l'Extrême-Nord reste extrêmement préoccupante et que là aussi, les civils sont victimes de graves violations des droits de l'Homme.

Voici quelques éléments clés à garder à l'esprit concernant le conflit de Boko Haram à l'aube de 2021.



Data source: Armed Conflict Location & Event Data Project, year ending September 30, 2020

- Entre le 30 septembre 2019 et le 30 septembre 2020, les incidents violents liés aux militants des groupes islamistes dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun ont augmenté de 90 %, pour atteindre environ 400 événements. En comparaison avec le Nigeria, l'épicentre de l'insurrection, l'augmentation a été de 52 %.
- 59% de ces attaques ont été perpétrées contre des civils. Le nombre d'attaques contre des civils au Cameroun au cours de cette période (234) est plus élevé qu'au Nigeria (100), au Niger (92) et au Tchad (12) réunis. Presque toutes ces attaques constituent des violations des droits de l'Homme puisqu'elles consistent en des raids de Boko Haram, des enlèvements pour recrutement et rançon, et des pillages de villages et de camps de personnes déplacées.
- Les médias et les groupes de défense des droits de l'Homme camerounais ne font que peu de reportages sur Boko Haram, ce qui fait que ces violations de centaines de milliers de citoyens passent inaperçues.

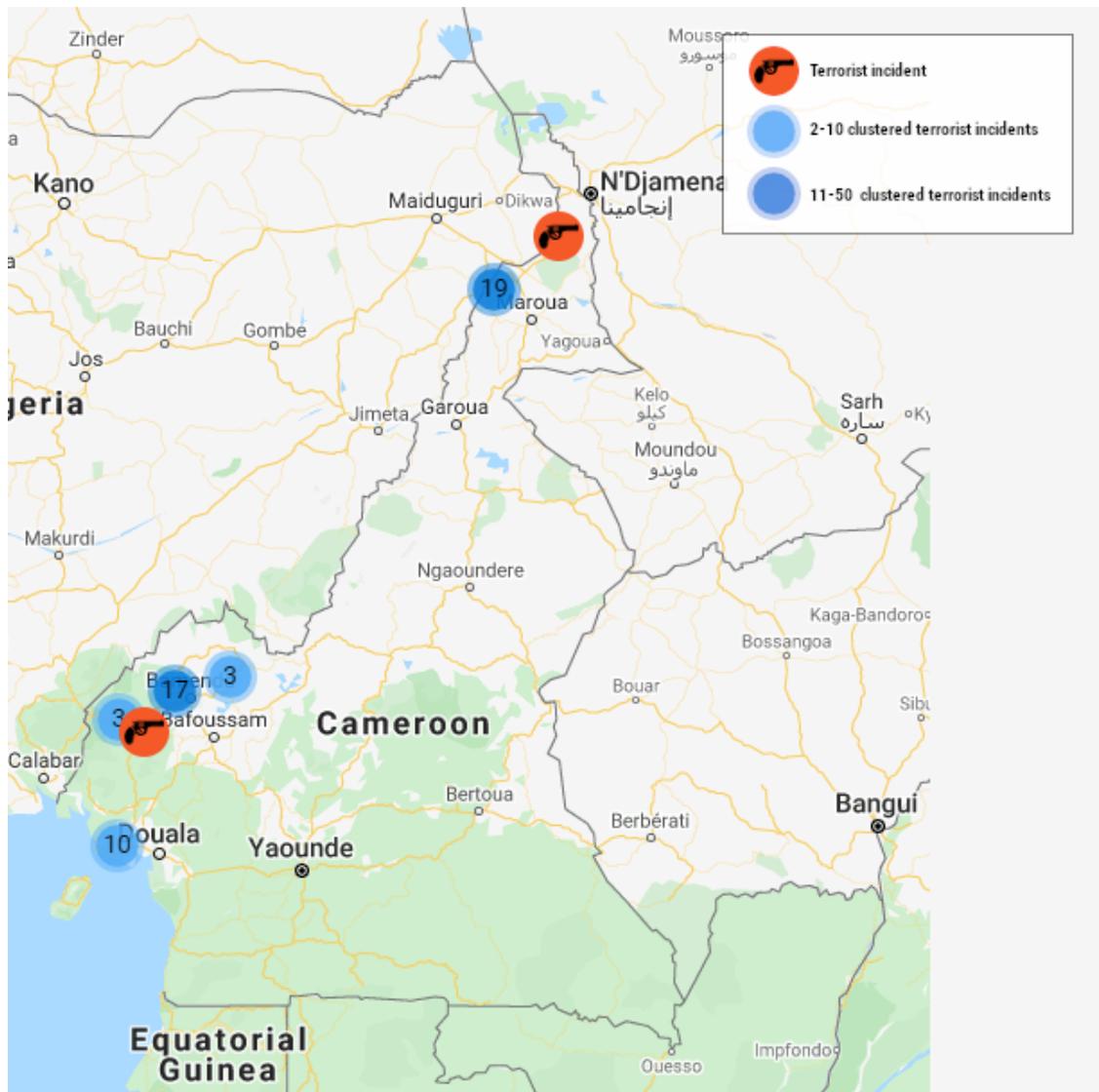
Il sera important pour le présent rapport de maintenir l'attention sur le conflit de Boko Haram au Cameroun et les violations des droits de l'Homme qui en découlent pour les citoyens.

SITUATION DES DROITS HUMAINS EN JANVIER 2021

Après la période électorale tendue d'octobre 2018 jusqu'au début décembre 2020, tous espéraient une réduction de la violence et des violations des droits de l'Homme en 2021. Si janvier 2021 a connu moins d'incidents violents que la même période en 2020, il reste un nombre important d'incidents violents et de violations des droits de l'Homme. Il n'y a pas de preuve d'une tendance à la réduction des violations des droits de l'Homme à l'heure actuelle.

Les incidents combinés de Boko Haram et de la crise anglophone en Janvier 2021 se présentent comme suit.

28



Data source: www.katika237.com

Quelques chiffres clés pour janvier 2021 :

Boko Haram en Janvier 2021		
Attaques meurtrières	Personnes tuées = 27 <ul style="list-style-type: none"> • 24 Civils • 2 combattants de Boko Haram • 1 attentat-suicide à la bombe 	<p>Boko Haram a mené 20 attaques. L'armée a pu contrer 3 attaques.</p> <p>8 ont entraîné des pertes en vies humaines</p> <p>Un seul attentat avec un engin explosif a tué 14 personnes</p>
Blessés	Personnes blessées = 4 <ul style="list-style-type: none"> • 3 civils • 1 boko haram 	
La crise anglophone en janvier 2021		
Attaques meurtrières	Personnes tuées = 32 Personnes tu <ul style="list-style-type: none"> • 24 Civils • 8 Forces armées camerounaises 	<p>Des témoins oculaires affirment que des meurtres ont été perpétrés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forces armées camerounaises = 15 • Séparatistes armés = 12 • Tir croisé = 1 • Inconnu = 4

Kidnappings	<p>Personnes enlevées = 13</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 janvier - Université de Bamenda = 6 • 28 janvier - Lycée Elak Oku = 7 	<p>Des témoins oculaires affirment que les enlèvements ont été perpétrés par des combattants séparatistes armés</p> <p>La situation en matière de libération ou de rançon n'est pas claire</p>
Blessés	<p>Personnes blessées = 21</p> <ul style="list-style-type: none"> • Explosions • Attaques dans les écoles <ul style="list-style-type: none"> ○ Le PSS Mankon attaqué ○ deux fois en 24 heures ○ GTC Tinto • Agressions 	<p>Tous les blessés, sauf un, sont attribués à des attaques Amba de différents types.</p> <p>Un combattant séparatiste blessé lors d'une fusillade avec les forces armées</p>
Explosions	<ul style="list-style-type: none"> • 5 explosions déclenchées • 2 engins explosifs ont été démantelés avant la détonation 	
Violence basée sur le genre	<p>Le 22 janvier, une vidéo montrant une femme non identifiée torturée par des combattants présumés Amba alors qu'elle est accusée de sortir avec un soldat (elle est accusée d'être "Ekelebe") a circulé sur les médias sociaux. L'identité de la femme est inconnue. On ne sait pas si elle a survécu à la torture.</p>	

Attaques meurtrières

Le mois de janvier a été marqué par des attaques particulièrement atroces commises par les combattants de Boko Haram, les combattants séparatistes et l'armée camerounaise. Ces 3 incidents sont responsables de 25 des 59 décès survenus au cours du mois.

Date et lieu	Description
<p>05 au 06 Janvier 2021</p> <p>Mbengwi, Département de la Momo</p> <p>Région du Nord-Ouest</p>	<p>Une délégation revenant des cérémonies d'installation des nouveaux officiers de district de Njikwa et d'Andeck, et en route pour l'installation du Préfet de la Momo a été prise en embuscade par des groupes séparatistes armés utilisant des engins explosifs improvisés. L'attaque a fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Cinq personnes tuées - quatre membres des forces de sécurité et un civil, LIWUSI Rebecca JEME, déléguée départementale de la communication à Momo ● Trois blessés ● Dommages aux biens
<p>7 Janvier 2021</p> <p>Mozogo, Mayo-Tsanaga, Extrême-Nord</p>	<p>Une douzaine de civils, dont huit enfants, ont été tués à Mozogo lorsqu'une femme kamikaze a fait exploser son explosif. Elle et un combattant de Boko Haram ont également été tués, ce qui fait un total de 14 personnes tuées. Plusieurs personnes ont été blessées.</p>
<p>8 Janvier 2021</p> <p>Matazem, Département de la Mezam Région du Nord-Ouest</p>	<p>Selon le gouverneur de la région de l'Ouest, Awa Fonka Augustin, des combattants séparatistes armés ont mené une attaque au point de contrôle de Matazem, à la frontière entre les régions du Nord-Ouest et de l'Ouest. Au cours de l'attaque, 3 gendarmes, 1 policier et 2 civils ont été tués, environ 4 autres personnes ont été blessées</p>

<p>10 Janvier 2021 Mautu, près de Buea, Département du Fako, Région du Sud-Ouest</p>	<p>Au moins 8 personnes ont été tuées et 5 autres blessées lors d'un raid de l'armée camerounaise sur Mautu à la recherche de combattants séparatistes. Parmi les personnes tuées se trouvent une femme et son petit-fils.</p> <p>Le Ministère de la Défense a publié une déclaration indiquant que les personnes tuées étaient des combattants séparatistes et que le raid "avait été mené dans le strict respect des règles d'engagement".</p> <p>Il est à noter que c'est la deuxième fois que l'armée effectue un raid sur Mautu en tuant des civils. Un raid similaire a eu lieu le 13 août 2020 (voir le rapport dans la section sur les exécutions extrajudiciaires de 2020). CHRDA</p>
<p>23 Janvier 2021 Bamenda, Département de la Mezam, Région du Nord-Ouest</p>	<p>Fon Blaise Ngalim Alucious, Ntakah Nelly Mbah, et Sale Sadam, 4 adolescents ont été tués par l'armée à Meta Quarter, un quartier de Bamenda. Les garçons se trouvaient dans un bâtiment inachevé, fumant du cannabis, lorsque l'armée a fait une descente et les a abattus.</p> <p>Le 27 janvier 2021, le ministère de la défense a publié une déclaration affirmant que les garçons étaient des combattants séparatistes. Des témoins oculaires et des voisins qui connaissent les garçons affirment qu'ils n'étaient pas des combattants séparatistes. Des coups de feu ont été tirés dans le quartier, mais des témoins oculaires affirment que les combattants Amba avaient déjà quitté le quartier et que les adolescents abattus étaient innocents.</p> <p>Le 26 janvier 2021, un groupe a effectué une marche de protestation dans les rues de Bamenda avec le cercueil de Fon Blaise avant son enterrement pour démontrer son innocence et protester contre son assassinat par l'armée. Cameroun-Info.Net</p>

Arrestations illégales et arbitraires

Les arrestations illégales et arbitraires se poursuivent en 2021. Rien qu'au mois de janvier, des dizaines de personnes ont été arrêtées sans respecter la procédure légale d'arrestation. Les chiffres rapportés sont les suivants:

Category	Date & Lieu + Quantité en Janvier 2021	Description
<p>Arrestation dans le cadre de la crise Anglophone</p>	<p>05 Janvier, 2021 Mbveh, Kumbo Région du Nord-Ouest = 7 arrêtés</p>	<p>Au moins 7 personnes ont été arrêtées par le BIR au marché principal de Mbveh à Kumbo, dans la région du Nord-Ouest du Cameroun. Les militaires ont envahi le marché à la recherche d'un criminel présumé qui se serait vêtu du rouge.</p>
	<p>La date exacte n'est pas précisée Bachua, région de l'Ouest = Environ 30 personnes arrêtées</p>	<p>Après l'attaque sanglante perpétrée à Matazem par des combattants séparatistes présumés, les militaires auraient fait des ravages dans le village de Bachua, arrêtant 30 personnes. Des témoins rapportent que d'autres personnes ont été victimes de harcèlement et de violences physiques.</p>
<p>Arrestation dans le cadre de la CHAN</p>	<p>Le Cameroun accueille le tournoi de football du Championnat d'Afrique des Nations (CHAN) 2021 du 16 janvier au 7 février 2021. Des menaces crédibles ont été proférées par des combattants séparatistes pour empêcher le CHAN de se dérouler, notamment à Limbe, dans la région du Sud-Ouest, où plusieurs matchs sont prévus. Le gouvernement du Cameroun a, à juste titre, renforcé les mesures de sécurité pour assurer la sécurité du CHAN. Malheureusement, cela s'est également traduit par une augmentation des arrestations illégales et arbitraires.</p>	
	<p>Jusqu' au 22 Janvier Mutengene, Arrondissement de Tiko, Du Département du Fako- Région du Nord-Ouest = Dizaines d'arrestations</p>	<p>Des dizaines de personnes ont été arrêtées à Mutengene. Des rapports indiquent qu'une escouade militaire combinée s'est déplacée dans les quartiers pour arrêter les gens, qu'ils aient ou non leur carte d'identité nationale. Ces arrestations ont eu lieu dans la nuit du 21 au 22 janvier, de 23h30 à 6h00 du matin. Des alertes sur les arrestations par dizaines ont également été lancées à Buea et à Mile 4 Limbe.</p>

Attaques dans les écoles

Les combattants séparatistes ont continué à maintenir la position selon laquelle les écoles devraient être fermées. En janvier 2021, ils ont mené des attaques contre des écoles ainsi que contre des étudiants et des enseignants.

Attaques des écoles	
Date & Lieux	Description
9 Janvier 2021 - Fotabe, Manyu, Sud-Ouest	Les Amba boys ont attaqué le Collège technique et ont blessé le principal, Felix Tambe Ashu, par balle. Ils ont promis de perturber l'année scolaire. Une fille, qui se cachait dans la brousse, a été blessée par l'armée car elle a été prise pour l'un des combattants.
22 Janvier 2021 - PSS Mankon Nitop, Mezam, Région du Nord-Ouest	Trois étudiants ont été blessés lorsque le dortoir des garçons a pris feu vers 20h30.
23 Janvier 2021 - PSS Mankon Nitop, Mezam, Nord-Ouest	Le dortoir des filles a pris feu. Les rapports préliminaires indiquent que des séparatistes armés opérant dans la région ont mis le feu aux dortoirs.

Violence fondée sur le sexe

La pratique de la violence contre les femmes, par des combattants séparatistes, sous prétexte qu'elles sont en relation avec des soldats, se poursuit en 2021.

Le 22 janvier 2021, sur les réseaux sociaux, Ma Contri Pipo et Mimi Mefo ont publié des vidéos de deux femmes dans un endroit non identifié de la région du sud-ouest. Les femmes ont été déshabillées et du plastique chaud provenant de sachets brûlants a été versé sur leurs parties génitales. Les séparatistes armés dans la vidéo ont affirmé que c'était leur punition pour avoir eu une relation avec des militaires.

DOMAINES D' ACTIONS URGENTS POUR LES AUTORITÉS CAMEROUNAISES

Actions urgentes relatives à l'arrestation et à la détention des personnes :

1. En finir avec les violences sur les civils à travers des opérations punitives collectives des forces de défense et de sécurité

Il est absolument important que des instructions fermes soient données aux autorités locales et aux forces de sécurité sur la question des violences contre les civils. Ces violences sont récurrentes et créent de graves dommages. Il faut absolument qu'elles cessent et que des corrections systématiques soient prises lorsqu'elles surviennent. Le Gouvernement du Cameroun doit s'y engager et y veiller en permettant aux organisations non gouvernementales de pouvoir enquêter et se déployer en toute liberté.

2. Assurer le strict respect des droits des prévenus durant les arrestations et les détentions

Le code de procédure pénal n'est pas connu ni respecté par une très grande majorité d'agents de force de sécurité. Les engagements concrets pour mettre un terme à ces manquements doivent être pris par le Gouvernement. Des mécanismes d'amélioration de cette situation doivent être mis en place pour que les droits des prévenus soient respectés.

3. Mettre fin aux pratiques de torture et autres traitements dégradants

Le Gouvernement du Cameroun doit s'engager à mettre fin aux traitements dégradants et autres actes de tortures régulièrement commis sur les prévenus aussi bien dans les zones en conflits que dans les centres urbains. Ces pratiques sont quasi systématiques et participent d'une aggravation des tensions au sein de la société. Elles alimentent le cycle de la violence. Des mécanismes de dénonciation et de sanction doivent être mis en place. Les autorités sécuritaires et judiciaires doivent aussi être mises devant leurs responsabilités en cas de telles dérives.

4. Assurer des conditions de détention humaines et décentes pour les personnes arrêtées

La situation dans les lieux de détention est inacceptable. Elle ne respecte aucun des standards nationaux et internationaux. Des trafics divers y sont courants au quotidien. Des violences et diverses violations des droits des prévenus y sont systématiques. Le Gouvernement doit y mettre un terme en veillant à ce que les mesures ainsi que les moyens conséquents soient pris pour assurer des conditions d'incarcération décentes.

5. Faire respecter le droit à des procès équitables

Il est plus qu'urgent que le droit à un procès équitable soit scrupuleusement respecté par l'Etat du Cameroun. Pour cela, le respect des droits des personnes arrêtées et la célérité des procès sont des questions sur lesquelles des progrès importants doivent être observés. Des engagements concrets doivent être pris pour assurer l'accès à la justice et des procès équitables. Un mécanisme de veille et de correction des dérives et dysfonctionnements doit être lui aussi mis en place pour permettre une amélioration globale de la situation.

Actions urgentes relatives au respect des libertés publiques et à l'effectivité de l'Etat de droit :

6. Libérer les personnes arrêtées en violation totale des lois et procédures camerounaises.

L'Etat du Cameroun doit cesser d'être le premier à violer ses propres lois et procédures. Des centaines de personnes sont en prison sans avoir suivi une arrestation qui soit conforme aux lois camerounaises. Il est absolument nécessaire qu'elles soient libérées. C'est une responsabilité exclusive du Gouvernement camerounais qui doit dans de brefs délais initier une démarche pour mettre un terme à ce scandale.

7. Cessez les violences et le harcèlement des militants politiques, des activistes et des avocats

Le harcèlement et les violences que subissent les avocats, les militants politiques et les activistes sont contraire aux textes de loi et aux engagements internationaux de l'Etat du Cameroun. Il est absolument nécessaire que des dialogues soient entrepris pour identifier des moyens de mettre un terme à ces situations. Le Gouvernement du Cameroun a toute la responsabilité d'initier les démarches en la matière.

Actions urgentes relatives à la transparence et au rétablissement de la confiance avec le peuple

8. Faire la lumière dans certains dossiers clés

Il existe des situations dramatiques de disparition, de massacres de civils, d'exécutions extrajudiciaires et de personnes arrêtées sur lesquelles la lumière n'a toujours pas été faite par le Gouvernement du Cameroun. Il est absolument nécessaire que les enquêtes indépendantes soient menées sur ces sujets et que des résultats soient rendus publics dans des délais courts. Sans justice et vérité, il n'y a pas de réconciliation possible.

9. Informer de manière claire et objective sur la situation réelle dans les différentes zones de conflit.

Il n'est pas acceptable que les données sur les personnes arrêtées, blessées et tuées dans ces conflits ne fassent pas l'objet d'une comptabilité accessible au public. Il est très important de produire à fréquence régulière des chiffres et autres données clés les prisonniers, les procédures en cours, les différentes statistiques clés. Démentir systématiquement les chiffres des organisations non gouvernementales n'est pas une manière crédible et efficace de communiquer et de rendre compte.

DOMAINES D'ACTION URGENTS RELATIFS AUX GROUPES ARMÉS DANS LA LUTTE CONTRE L'ÉTAT DU CAMEROUN

- 10.** Mettre fin à la violence contre les civils
- 11.** Mettre fin aux attaques contre les agents de l'État
- 12.** Renoncer à l'utilisation des armes comme moyen politique pour atteindre leur cause
- 13.** Mettre à la disposition de la justice internationale les personnes coupables de crimes dans leurs rangs

DOMAINES D'ACTION URGENTS POUR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LES PAYS PARTENAIRES DE L'ÉTAT DU CAMEROUN

14. Demander à l'État camerounais de faire la lumière sur les questions non résolues mentionnées par les différents acteurs des droits de l'Homme.
15. Contribuer à la prise de sanctions sévères et fortes contre les responsables de la violence au niveau du gouvernement et des groupes armés non étatiques.
16. Soutenir les efforts de la société civile et des victimes de la violence pour obtenir justice et réparation.
17. Utiliser tout leur poids pour faire cesser le harcèlement et la violence à l'encontre des avocats, des militants politiques et des défenseurs des droits de l'Homme.
18. Soutenir les efforts des victimes et de la société civile pour la tenue de procès équitables et la libération des personnes arrêtées en violation totale des lois et procédures nationales.
19. Contribuer aux efforts pour que les différents mécanismes de suivi, de formation, d'évaluation, de sanction et de correction des dysfonctionnements et des abus soient mis en place et pleinement fonctionnels.

37

DOMAINES D'ACTION URGENTS POUR LES CITOYENS CAMEROUNAIS

20. **Informez – vous sur la situation réelle des droits humains au Cameroun.** Dans un contexte de crise comme celui du Cameroun, l'ignorance de la gravité des violations des droits humains est un encouragement de ceux et celles qui les violent systématiquement.
21. **Formez - vous sur les droits humains et les moyens de les défendre.** Nul n'est censé ignorer la loi. Nul ne devrait ignorer ses droits et libertés. Vos droits et vos libertés sont garantis par la Constitution et de nombreux instruments internationaux ratifiés par l'Etat du Cameroun. De nombreuses organisations existent et peuvent vous aider à vous former. De nombreux contenus sont disponibles sur internet. Formez - vous pour pouvoir résister à l'arbitraire et la répression.
22. **Organisez - vous contre les violations potentielles de vos droits et libertés fondamentales.** Nul n'est à l'abri d'une violation de ses droits et de ses libertés. Nul ne doit croire qu'en cas d'abus et d'arbitraire, sans le soutien d'une organisation et d'un collectif, il pourra s'en sortir. Il est illusoire de croire que l'on est à l'abri de ces violations et abus divers. Pour que l'Etat de droit soit une réalité, il a besoin de citoyens vigilants et organisés.
23. **Agissez pour que l'Etat de droit soit une réalité.** Vous pouvez et devez agir pour que lumière soit faite sur certains massacres et certaines violations massives des droits humains. Vous pouvez et devez agir pour que cesse l'impunité du côté de ceux et celles qui se rendent responsables des violations des droits humains. Vous pouvez et devez agir pour que la vie humaine et les droits de tous soient respectés.

Sources

Mo Ibrahim 2019 Index - <https://iiag.online/app.html?loc=CM&meas=PRI&view=overview>

Freedom House 2020 Report - <https://freedomhouse.org/country/cameroon/freedom-world/2020>

<https://www.france24.com/en/20190213-focus-cameroon-central-african-republic-armed-gangs-cattle-theft-kidnappings-murders>

<https://africa.cgtn.com/2019/01/14/cameroon-concerned-about-growing-cases-of-kidnapping-in-adamawa-region/>

Gang violence

<https://www.themusebaproject.org/special-reports/insecurity-as-gang-violence-escalates-in-douala-residents-are-not-safe-anymore/>

<https://www.osac.gov/Country/Cameroon/Content/Detail/Report/b1678858-8009-43c5-9c7b-160eea6972d9>

Drug Consumption

http://www.xinhuanet.com/english/2019-06/08/c_138125352.htm

Boko Haram

<https://www.crisisgroup.org/africa/central-africa/cameroon/cameroon-confronting-boko-haram>

<https://www.crisisgroup.org/africa/central-africa/cameroon/263-extreme-nord-du-cameroun-nouveau-chapitre-dans-la-lutte-contre-boko-haram>

<https://reliefweb.int/report/cameroon/boko-haram-violence-against-civilians-spiking-northern-cameroon>

<https://africacenter.org/spotlight/boko-haram-violence-against-civilians-spiking-in-northern-cameroon/>

<https://www.bbc.com/news/world-africa-50987123>

Statistics on Overall Incidents

<https://katika237.com/incident/>

Gender-based violence

<https://reliefweb.int/report/cameroon/gender-based-violence-beyond-crises>

<https://evaw-global-database.unwomen.org/fr/countries/africa/cameroon>

<https://www.cspss.org/toughest-battles-Cameroon-fought-by-women-girls>

https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/data_on_gender_equality_in_cameroon-hno_2020-17_oct_19.pdf

Anglophone Crisis

<https://www.chrda.org/we-call-on-armed-separatist-fighters-to-stop-human-rights-abuses-in-the-anglophone-regions-of-cameroon/>

<https://www.chrda.org/human-rights-violations-committed-by-the-military-between-may-and-august-2020-in-the-north-west-nwr-and-southwest-swr-regions-of-cameroon/>

http://ndhcam.org/wp-content/uploads/2020/12/civilian-population-targeted-in-anglophone-crisis_dec2020.pdf

Overall Human Rights Situation

<https://www.state.gov/wp-content/uploads/2020/03/CAMEROON-2019-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf>

Annexes

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES 2020

N°	<u>VIOLATIONS</u>	<u>DATE ET LIEU DE LA VIOLATION</u>	<u>AUTEUR DE LA VIOLATION</u>
I- Liberté de Réunion et d'Association			
1.	Interpellation de M. TCHOUMEN Fabrice par le commissaire central de Nkongsamba, pour avoir organisé une réunion du parti politique MRC (Mouvement pour la renaissance du Cameroun) dans son domicile	Nkongsamba, 18 Août 2020	Commissaire central de Nkongsamba
2.	Interdiction d'une réunion organisée par le représentant du comité central du (Rassemblement démocratique du peuple Camerounais) RDPC avec les conseillers municipaux à la veille de la session de plein droit.	24 février 2020	Préfet du département du NDÉ
3.	Interdiction de réunion privée du bureau départemental PCRN (Parti Camerounais pour la Renaissance Nationale) Nyanon dans le domicile de l'Hon François BIBA.	08 Août 2020	Sous-préfet de Nyanon
4.	Interdiction d'une réunion privée du MRC (Mouvement pour la renaissance du Cameroun) à Maroua	09 Août 2020	Sous-préfet de Maroua 1 ^{er}
5.	Interdiction de la cérémonie de mariage de Bibou NISSACK Olivier, porte-parole du MRC	13 Août 2020	Sous-préfet de Yaoundé 2

6.	Interdiction d'une réunion privée du MRC (Mouvement pour la renaissance du Cameroun) à Nkongsamba	15 Août 2020	Sous-préfet de Nkongsamba 1 ^{er}
7.	Interdiction de réunion par la présence de plus de 30 policiers et gendarme devant les locaux du CPP à la veille des manifestations du 22 septembre organisé par le MRC (Mouvement pour la renaissance du Cameroun)	19 septembre 2020 à Yaoundé	Sous-préfet de Yaoundé 4 ^{ème}
II- Libertés de manifestations			
8.	Violation du droit à la liberté de manifestation lors de l'interdiction de l'opération de levée de fonds lancée par le MRC (Mouvement pour la renaissance du Cameroun) à travers Survie-Cameroun-Survival-Initiative, et toute autre association ou parti politique dans le cadre de la lutte contre le covid-19	Yaoundé, 07 Avril 2020	MINAT
9.	Déclaration du 09 Mars relatif à la mise en garde du Ministre de l'administration territoriale à travers les menaces et intimidations à l'endroit des ONG (Human Rights Watch , Amnesty international , International Crisis Group , REDHAC , Ocha) et médias (Equinoxe Télévision , STV , radio Balafon et le quotidien Le Jour) concernant l'agenda caché de ces derniers.	Yaoundé, 09 Mars 2020	MINAT
10.	Point de presse du 07 septembre 2020 du ministre de l'Administration territoriale interdisant toute initiative de manifestation publique portée par les partis politiques de l'opposition ou toute autre personne, dans le cadre de l'organisation des élections régionales	Yaoundé le 7 septembre 2020 à	MINAT

11.	Message fax transmis par le Ministre de l'administration territoriale à trois gouverneurs de région, les instruisant de « bien vouloir mettre en place un système de surveillance de tous les militants et sympathisants » du MRC (Mouvement pour la renaissance du Cameroun), qu'il décrit comme ayant projeté des « manifestations illégales à partir du 22/09/2020 »	Yaoundé le 14 septembre 2020	MINAT
12.	Communication du 15 septembre 2020 du Ministre de la communication menaçant les partis de considérer comme une insurrection toute manifestation illégale organisée par ces derniers en vertu de la loi antiterroriste n° 2014/028 du 23 décembre 2014	Yaoundé le 15 septembre 2020	Le Ministre de la communication
13.	Communiqué du Ministre de la santé publique recommandant aux autorités administratives d'interdire dans le ressort de leur compétence toutes manifestations publiques, évoquant la pandémie du Covid-19	Yaoundé Le 18 septembre 2020	Le Ministre de la Santé
14.	Séquestration de Monsieur Maurice KAMTO, président du MRC (Mouvement pour la renaissance du Cameroun) à son domicile	du 20 au 21 septembre 2020	Agents de sécurité militaire
15.	Arrêté régional N° 000050 interdisant toute manifestation publique non déclarée dans la région du Centre par le Gouverneur	Yaoundé 11 septembre 2020	Gouverneur de la région du Centre
16.	Arrêté régional n° 032 interdisant toute manifestation publique non déclarée dans la région du Littoral par le Gouverneur	Douala, le 11 septembre 2020	Gouverneur de la région du Littoral
17.	Arrestation et emprisonnement de plus de 500 militants du parti MRC (Mouvement pour la renaissance du Cameroun) à la suite d'une marche pacifique.	22 Septembre 2020 à Douala,	Préfet du Wouri, du Mfoundi, de la Mifi

18.	Interdiction de la marche pacifique du MRC (Mouvement pour la renaissance du Cameroun)	Yaoundé, Bafoussam	
III- Liberté d'expression			
19.	Note N° 100/L/F/F38/SP du préfet du département des Hauts-Plateaux mettant en garde sa Majesté SOKOUDJOU Jean Rameau pour avoir reçu certaines personnalités venues le consulter.	Baham, le 23 Juillet 2020	Préfet du département des Hauts- Plateaux
20.	Enlèvement et détention de Mme Mme NJOMO Stéphanie Victoire victime du conflit armé dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest suite à son passage à l'émission « Paroles de Femmes » diffusée le mardi 3 novembre 2020 sur la chaîne privée Equinoxe TV	Douala, le 21 novembre 2020	Ministère de la justice